

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réf.

Mot
be

13033433

**DÉPÔSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR**

le 14 FEV. 2013

*Pr le Greffier,
Greffé*

N° d'entreprise : 0872.920.420

Dénomination

(en entier) : **FRAIDICASH**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 5000 NAMUR, chaussée de Dinant 320

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : CHANGEMENT DE DENOMINATION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL -
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATION DES STATUTS -
DEMISSION - NOMINATION**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Alain TIMMERMANS à Saint-Hubert, le 30 janvier 2013, "enregistré à Saint-Hubert, le 1^{er} février 2013, volume 378, folio 55, case 15, deux rôles, sans renvoi, reçu : 25,00 euros, le Receveur (s) L.DELACOLLETTE, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FRAIDICASH", ayant son siège social à 5000 Namur, chaussée de Dinant 320, immatriculée au registre des personnes morales sous le n° TVA BE 0872.920.420 RPM NAMUR, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1) Changement de la dénomination sociale :

La dénomination actuelle « FRAIDICASH » est supprimée et remplacée par la dénomination suivante : « CHALON ».

2) Transfert du siège social :

Le siège social établi à 5000 Namur, Chaussée de Dinant 320 est transféré à 1348 Louvain-la-Neuve, Cours du Cramignon n° 29. L'article 3 des statuts est modifié en ce sens.

3) Modification de l'objet social :

A) Rapport.

L'assemblée a reconnu avoir pris connaissance du rapport établi conformément à l'article 287 du Code des sociétés par la gérance auquel est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 30 octobre 2012.

B) Modification de l'objet social.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'objet social et de supprimer le texte de l'alinéa premier de l'article 4 des statuts pour le remplacer par le texte suivant:

« La société a pour objet :

- toutes les activités relatives au génie civil et au génie hydraulique, soit notamment les travaux de génie civil et hydrauliques, la recherche et le développement de nouvelles techniques dans ces domaines d'activité et la commercialisation de leurs applications,

-les travaux de terrassement divers,

-la création, le curage, l'entretien des cours d'eau, des étangs et des plans d'eau, le forage et la construction de puits d'eau, le fonçage de puits.

La société pourra également exercer toutes activités dans le domaine forestier et notamment :

□la gestion au sens large d'un patrimoine forestier,

□l'exploitation forestière, la sylviculture et autres activités forestières et en général, tous travaux et activités relatifs à la filière du bois,

□la fabrication et le commerce de machines, équipement et produits issus de la filière du bois et de ses dérivés. »

4) DEMISSION- NOMINATION.

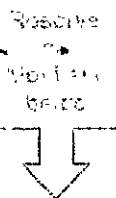
Madame Anne-Marie PIERSON, domiciliée à 6850 Paliseul, rue des Charettes 7, a présenté sa démission de ses fonctions de gérante de la société avec effet au trente et un décembre deux mille onze. L'assemblée à l'unanimité a accepté cette démission. L'approbation des comptes de l'exercice social en cause emportera la décharge de sa mission écoulée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



(Notar) B - Suite

Monsieur Raymond CHALON, domicilié à 1348 Louvain-la-Neuve, Cours du Cramignon n° 29 est nommé jusqu'à démission ou révocation en qualité de gérant unique non statutaire avec effet au premier janvier deux mille douze.

Conformément à l'article 11 des statuts, le gérant représente la société en agissant seul.

Son mandat sera gratuit.

5) Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME délivré aux fins d'insertion au Moniteur belge.

Alain TIMMERMANS. Notaire à Saint-Hubert.

Déposés en même temps :

- expédition de l'acte,
- rapport de la gérance avec la situation active et passive,
- historique et statuts coordonnés.